

LA GAZETTE DE BOREST

Numéro 56

NOVEMBRE 2023



LE MOT DU MAIRE

SOMMAIRE

Le Mot du
Maire

Les Derniers
Conseils
Municipaux

La vie à Borest

Informations
locales

A vos
Agendas !

Etat Civil

Tribune Libre

Nous sommes entrés dans l'automne depuis plus d'un mois, il est temps de faire un bilan de cet été : le climat ne nous a pas facilité la tâche dans l'entretien de nos espaces verts et trottoirs. Cette alternance récurrente du chaud et de l'humidité a boosté la végétation et nous a amené à sous-traiter la tonte des espaces verts et la taille des massifs et arbustes. Quant à l'entretien des trottoirs et caniveaux nous avons utilisé d'un acide pélargonique, désherbant d'origine végétale, seul autorisé pour les espaces publics. Son action est de très courte durée sans une véritable efficacité.

En septembre nous avons pu être assisté par un nouveau collaborateur par l'intermédiaire de Valois Emploi pour renforcer notre action sur l'entretien des rues. Son travail est appréciable et il se voit pour le bien-être de tous.

Je profite aussi de ce sujet pour rappeler que l'entretien de son devant de propriété sur le domaine public est à la charge du propriétaire ou du locataire. Beaucoup d'efforts ont été faits et si vous vous promenez dans le village vous pouvez remarquer que beaucoup de banquettes fleuries sont nées – Bravo – J'engage ceux qui n'y auraient pas pensé à se lancer dans cette démarche d'embellissement. Les rosiers de nos rues ont été un financement et une implantation volontaires et engagés par les maires successifs en contrepartie de quoi le propriétaire ou locataire qui en bénéficie s'engage à l'entretenir. Cette tradition ancestrale s'est perdue au fil successif des occupants.

Si d'aventure vous trouvez pénible d'entretenir ce ou ces rosiers, faites nous le savoir et nous pourrons le ou les déplacer.

C'est aussi la période des mauvaises nouvelles et son concert d'inflation. Nous n'y coupons pas. L'enlèvement et le traitement des ordures ménagères étaient financés sous deux régimes :

- Redevance Incitative (R.I.) : Borest et 11 autres communes ;

- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) pour Senlis et 5 autres communes.

Ce système convenait à chacune des parties mais l'Etat en a décidé autrement pour n'avoir qu'un seul et unique système pour l'E.P.C.I. (intercommunalité) à partir de janvier 2024. Depuis 2018, la commission de notre E.P.C.I. a travaillé mais n'a pas privilégié le système de la redevance incitative sans solution trouvée pour Senlis, cœur de ville. Pour nous (12 communes) c'est la fin de la facturation de la redevance incitative (forfait + prix de la levée x nombre de levées). Notre taxe d'enlèvement des ordures ménagères (T.E.O.M.) sera directement prélevée avec les impôts fonciers à l'automne 2024 et est calculée sur la base de la valeur locative de votre propriété.

C'est aussi la fin du forfait pour l'enlèvement des déchets verts. Le coût sera intégré dans la T.E.O.M. Tout habitant recevra un contenant s'il le souhaite puisque tout le monde est un ayant-droit. Le service dans la gestion des contenants et enlèvements ne devrait pas changer.

Dans la redevance incitative chaque habitant payait pour ce qu'il produisait comme déchet. Ce système était vertueux pour notre environnement. Avec ce nouveau système de T.E.O.M. j'ai du mal à approcher du comment le tri peut être motivé. L'avenir nous le dira !!! Nous avons l'engagement que la commission continue son travail pour trouver une solution technique pour la R.I. sur Senlis. Espérons !!!

Autre situation périlleuse pour nos finances, le coût énergétique de nos 84 points lumineux qui font notre éclairage public. Le prix du kilowatt-heure EDF a été multiplié pour nous par 3,7/4 sur les 7 deniers mois. Heureusement depuis 2021, nous l'avions anticipé en réduisant d'une manière drastique notre consommation par le passage de tout notre parc en éclairage led et en réduisant le temps de fonctionnement.

Notre budget se retrouve en équilibre précaire. Souhaitons que 2024 soit plus raisonnable et que l'annonce de réductions ne soit pas un vain mot politique.

Nous avons engagé la remise en état de notre local technique, grâce au concours de bonnes volontés et des bras des conseillers municipaux. Nous avons trié, nettoyé et jeté l'équivalent de deux camions pleins et un pick-up de détritrus en tous genres. Grâce également au concours de M. Jean-Marc HAZARD, des points lumineux indispensables pour travailler ont été créés. Ce local va être vidé pour la réalisation d'une chappe de béton au sol sous la conduite de notre chef de chantier Germano De Freitas et de son équipe. Il sera enfin équipé de système de rangements plus propice à un environnement de travail. Grâce à ce dévouement collectif nos finances ont été soulagées. Un grand merci à eux pour leur participation active du samedi.

BOREST est recensé en 2024. Moment de vie très important pour notre commune. Notre quantité de population est la base de calcul pour tous nos échanges avec l'Etat tant au niveau financier que représentatif dans les différentes instances ...

Notre agent recenseur est Madame Marie-Claire GARCZAREK.

Nous vous remercions pour l'excellent accueil que vous lui réserverez.



Monsieur Didier CORNET, notre secrétaire de mairie, met un point final à sa carrière. Il part en cette fin d'année pour une retraite bien méritée après 34 années de service, de disponibilité, de convivialité, d'efficacité auprès des borestois. Tous connaissent « Didier », petits et grands, anciens et nouveaux. Je veux ici lui rendre un hommage pour toute sa dévotion au service de nos administrés et de notre commune. Notre collaboration a été d'un immense plaisir et ses conseils toujours très éclairés. BOREST vous sera toujours ouvert, « Bonne Route Cher Didier ».

Nous allons avoir en cette fin d'année des moments forts où le village tout entier va avoir l'occasion de se retrouver : halloween pour les plus jeunes, dîner de l'automne pour les plus grands et anciens, célébration du 11 novembre et aussi le marché de Noël.



Vos conseillers municipaux en action...

Travaux paysagers



Nettoyage et rangement local technique



Ce qu'il faut retenir des derniers conseils municipaux

REUNION DU 11 AVRIL 2023

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame Valérie DIDIER, après s'être fait présenter le compte de gestion 2022 dressé par Monsieur Christophe DOSIMONT trésorier et le compte administratif 2022 dressé par Monsieur Bruno SICARD, maire :

- Constate la concordance des écritures comptables ;
- Approuve à l'unanimité ces deux comptes faisant apparaître les résultats suivants :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		140 432,54 €		73 525,18 €	- €	213 957,72 €
Opérations de l'exercice	270 839,87 €	300 440,55 €	112 421,13 €	52 019,14 €	383 261,00 €	352 459,69 €
Totaux	270 839,87 €	440 873,09 €	112 421,13 €	125 544,32 €	383 261,00 €	566 417,41 €
Résultat de clôture (=CA)		170 033,22 €		13 123,19 €		183 156,41 €

Il est proposé d'affecter les résultats de ces comptes comme suit :

- 13 123.19 euros reportés à la ligne 001 en recettes d'investissement
- 59 200 euros sont inscrits en dépenses pour les restes à réaliser qui correspondent aux travaux de la toiture de la partie sud de l'église Saint Martin 56 200 € et à la nouvelle caméra implantée aux abords du terrain multisports pour 3000 €
- 46 077 euros seront transférés au compte 1068 avec l'émission d'un titre de recette
- et 123 956.22 euros à la ligne 002 en excédent de fonctionnement.

Madame Degraeve et Monsieur Bordereau constatent que malgré la fusion en 2022 du budget communal et du C.C.A.S. que les recettes d'investissement sont faibles. Le maire l'explique car le paiement de subventions, sur des travaux réalisés en 2022, comme le multisports sont en attente de versement et seront enregistrés sur le budget 2023.

Fixation des taux d'imposition de la fiscalité directe locale

Après présentation de l'état 1259 - état de notification des produits révisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de majorer les taxes directes locales de 3% sachant que l'Etat augmente les bases de 7 %, les portant ainsi à :

- 36.05 % pour la taxe foncière sur le bâti ;
- 44.64 % pour la taxe foncière sur le non bâti .
- 18.56 % pour la taxe d'habitation.

Le produit fiscal attendu pour 2023 est de 173 024 €.

Révision des produits des services pour l'année 2023

Compte tenu de l'inflation nationale portée à 6%, il est proposé aux conseillers municipaux une révision des produits comme suit :

Au cimetière communal :

- Achat d'une concession cinquantenaire taille $3.36m^2$: 400 euros au lieu de 300 euros actuellement
- Concession cinquantenaire d'une superficie supérieure : 400 euros au lieu de 300 euros par tranche de $3.36m^2$
- Case dans le columbarium, d'une contenance de 4 urnes :
 - 700 euros pour une trentenaire contre 600 euros actuellement
 - 1350 euros pour une cinquantenaire contre 1200 euros actuellement
- Dépôt de cendres dans le jardin du souvenir avec plaque en granit fournie et posée par la mairie : 200 euros au lieu de 100 euros actuellement

Redevance taxi :

- Pour le stationnement sur une place nom numérotée, Place de l'Eglise attribuée à la société Abbaye Central Taxi pour l'année 2023 : 200 euros au lieu de 160 euros les années précédentes.

Loyers :

- Le loyer de la chasse communale s'élève à 1300 euros par an (convenu dans le bail)
- Le loyer de l'étang communal s'élève à 1200 euros par an (convenu également dans le bail)
- Le loyer de la maison communale reste élevé à 1250 euros par mois jusqu'en février 2024.

Attribution des subventions et participations 2023

Monsieur le maire propose d'attribuer les montants ci-dessous aux différents organismes :

- Tennis : 1000 euros
 - Comité des fêtes : 2500 euros
 - Soins palliatifs : 200 euros
 - La croix rouge : 200 euros
 - A.P.E.M. (Cantine scolaire - périscolaire – accueil de loisirs) : 15 376,27 euros
 - C.C.A.S. de la commune : 2500 euros
- Après en avoir délibéré, c'est à l'unanimité que ces propositions sont adoptées

Le maire ajoute que la participation auprès de l'A.P.E.M. est en augmentation car le prix n'avait pas été revu à la hausse depuis plusieurs années et qu'il s'établit selon une moyenne glissante des effectifs d'enfants par village et sur 3 ans. L'effectif important de l'année scolaire 2021/2022 se répercute sur ce budget 2023. Cette association a besoin de moyens financiers pour continuer de perdurer car elle a dû et va encore devoir faire face à de nombreux défis :

- Recruter des agents qualifiés et en quantité suffisante pour respecter les taux d'encadrement imposés par tranche d'âge (contrôles plus fréquents de la direction des services départementaux de l'Oise de l'éducation nationale),
- Pouvoir les indemniser en fonction des augmentations successives du S.M.I.C.(10% depuis juillet 2021),
- Les emplois proposés n'étant pas tous sur des temps complets, il y a eu de nombreux départs de personnel et des soldes de tout compte à régler.
- De même les prix des repas ont augmentés et n'ont pas encore été répercutés sur les participations familiales.
- Les participations familiales et les aides des communes membres ne couvrent certains mois pas les dépenses de fonctionnement.

Il est rappelé que la commune de Borest finance l'éducation des enfants du village par trois biais :

- sa participation aux frais de scolarité qui s'élèvent actuellement à plus de 830 euros par enfant et par an,
- les charges supplétives liées à la mise à disposition des locaux de la cantine par la commune envers l'A.P.E.M. : plus de 3000 euros par an (eau, électricité, chauffage, ordures ménagères etc ...)
- la participation versée annuellement à l'A.P.E.M. (année 2023 : 15 376.27 euros).

Il a été fréquemment demandé si la commune pouvait participer financièrement et en partie au coût du repas des élèves qui s'élève aujourd'hui à 3,20 euros et des frais du périscolaire. Compte tenu des participations actuelles de la commune pour les enfants de Borest dans le R.P.I., par les trois financements cités ci-dessus, ce n'est pas envisageable à ce jour.

Présentation et vote du budget primitif 2023

Des documents budgétaires sont présentés aux conseillers et reprennent le détail des dépenses et des recettes en sections de fonctionnement et d'investissement.

Tableau synthétique des dépenses et recettes par section		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	437 703 €	437 703 €
Section d'investissement	253 712 €	253 712 €

Les travaux d'investissement concernent :

- La réfection de la toiture sud de l'église Saint Martin ;
 - La réfection de la voirie de la rue du Four et d'une partie de la rue des Fours à Chaux ;
 - Les dépenses liées au C.C.A.S. ;
 - Le changement de structures pour les plus jeunes à l'aire de jeux ;
 - De nouvelles menuiseries : remplacement de 3 fenêtres dans le bureau de la mairie et d'une porte fenêtre dans le dortoir de l'école ;
 - Le remplacement de l'ordinateur sur lequel est effectué la comptabilité ;
 - La mise en place d'une nouvelle caméra au niveau du terrain multisports.
- L'entreprise DTP21 sera contactée au cours de l'année pour reboucher les nids de poule.
Après avoir délibéré, le budget primitif 2023 est adopté à l'unanimité.

Informations et Questions diverses

- Le maire a reçu la dernière loi d'orientations et de finances à destination des collectivités territoriales, dont les points suivants sont à retenir :
- Mobilisation de 2.5 milliards pour protéger les collectivités face à la hausse des prix de l'énergie avec par exemple le bouclier tarifaire limitant à 15% maximum la hausse des prix de l'électricité pour plus de 80% des communes.
- Augmentation de la dotation globale de fonctionnement, de la dotation de solidarité rurale.
- Aide aux communes pour leurs missions de service public et pour investir en faveur des transitions écologiques et énergétiques.
- Maintient des aides pour l'investissement local pour les collectivités (D.E.T.R., D.S.I.L. ...) et du F.C.T.V.A. (récupération de la T.V.A.) pour les collectivités.
- Dotation biodiversité qui augmente cette année et soutient les communes ayant un parc naturel ou bénéficiant de zone Natura 2000.
- Ouverture de nouveaux guichets numérique pour la délivrance de titres d'identité.
- Augmentation des bases fiscales 2023 sans plafond.
- Suppression de l'obligation des communes de verser la taxe d'aménagement vers les E.P.C.I.
- Suppression également de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises compensée pour partie de la T.V.A.

*-La commission administrative du C.C.A.S. s'est réunie le 14 mars dernier pour analyser les résultats du questionnaire donné aux ayants droits portant sur la réduction d'une action proposée par le C.C.A.S. : repas des aînés - colis de Noël - don financier. Eu égard des résultats du sondage, il a été décidé que le repas des aînés aura lieu pour la dernière fois cette année puis il sera supprimé.
Les personnes éligibles aux dons du C.C.A.S. sont les personnes brestoises de 65 ans et plus.*

-Compte tenu de l'inflation des prix des matériaux, les devis établis par les entreprises WIART et LEGRAND pour la réfection de la toiture de la partie sud de l'église saint Martin sont en cours de révision et de propositions pour correspondre au mieux aux attentes des Architectes des Bâtiments de France.

REUNION DU 5 juin 2023

Monsieur Sicard remercie les conseillers municipaux qui se sont portés volontaires pour l'entretien des espaces verts lors de l'absence de Monsieur Ramet.

Communauté de communes

Monsieur Sicard informe le conseil municipal de la participation active des maires au sein de la communauté de communes et constate une communication accrue entre l'ensemble des membres.

Il présente deux projets en cours :

1/ le pacte fiscal et financier

Ce pacte a pour objectif de clarifier les relations financières entre la CCSSO et ses communes membres, de se projeter sur un projet ambitieux mais financièrement soutenable à l'échelle du territoire communautaire.

Ce pacte financier, constitué avec l'ensemble des communes, prévoit :

- Un fonds de concours aux investissements communaux .*
- un fonds de concours dédié à la lutte contre les dépôts sauvages.*
- une programmation pluriannuelle des investissements*
- l'étude du transfert de la compétence eau potable et assainissement à la communauté de communes s'envisage au 31 décembre 2024.*

2/le pacte de gouvernance

Ce pacte fait suite à la délibération du conseil communautaire du 30 septembre 2020, engageant la CCSSO à définir son pacte de gouvernance.

Ce pacte rappelle :

- Les valeurs et fondements de la coopération communautaire*
- les grands axes de la coopération communautaire*
- L'amélioration du fonctionnement des instances, notamment le circuit décisionnel*
- le renforcement de la communication interne, avec les habitants, avec les partenaires.*

A l'unanimité, par 10 voix POUR, le conseil municipal approuve le pacte fiscal et financier, le pacte de gouvernance, et charge Monsieur le Maire de signer tout document, toute délibération y afférent.

Impact du pacte financier

Monsieur le maire précise, qu'en application du pacte financier, une enveloppe de 25 000 € est disponible pour de futurs projets d'investissement, par an et sur 2 ans.

La communauté de communes sera financièrement sollicitée pour l'enlèvement d'un dépôt sauvage RN 330.

Logement communal

Le logement a été loué au 1er juin, par M. ET Mme Chimot, pour un bail de 3 ans, le loyer est inchangé à 1250€ mensuel.

Vidéo protection

Le système de vidéo protection présentant quelques défaillances , des travaux de maintenance sont à prévoir:

- Caméra hors service route de Nanteuil.
- Changement du serveur
- Installation d'une 2ème box internet permettant le visionnage en temps réel par la gendarmerie.
- Mise en conformité de sécurité informatique
- Installation d'une nouvelle caméra au terrain multisports / cf BP 2023.

Monsieur Carpentier présente un comparatif entre la société de maintenance actuelle CITEOS et un concurrent local : DACHE La société DACHE se révélant la mieux disante , le conseil municipal , par 10 voix POUR , approuve la résiliation du contrat avec l'entreprise CITEOS et la signature d'un nouveau contrat avec l'entreprise DACHE. **Cimetière**

Pour répondre à certaines interrogations , Monsieur le Maire précise que l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires imposent d'autres méthodes de gestion des espaces verts. En conséquence , seule l'allée centrale du cimetière sera maintenue gravillonnée. Les autres allées seront enherbées , un panneau pédagogique sera installé à l'entrée du cimetière

Vandalisme

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la dégradation de 2 sépultures du cimetière communal. Le conseil municipal prend acte de ces actes indignes et apporte son soutien aux familles.

Absence de l'agent communal

En l'absence de Monsieur Ramet , l'entretien des espaces verts a été confié à l'entreprise Valois Paysage . Cela concerne la tonte des pelouses et la taille d'arbustes. L'association valois emploi sera consultée afin de recourir à une embauche par interim d'agent d'entretien. Ce contrat permet beaucoup de souplesse et n'engage la commune , ni sur la durée , Le temps de travail et la personne recrutée. Dans un premier temps , la durée hebdomadaire est fixée à 15 heures , elle sera ajustée en fonction des besoins.

Transport scolaire

Monsieur le Maire rappelle que les familles des enfants utilisant le transport scolaire sont liées par convention avec le conseil régional. Il est fréquemment constaté des comportements inacceptables et insultes à l'égard de notre agente communale, Mme Barrois. Des avertissements ont été envoyés aux familles par la mairie et le conseil régional, à défaut d'amélioration rapide, une éviction temporaire au transport scolaire sera prononcée.

Remplacement des vannes thermostatiques école et cantine

Vu l'inflation des coûts de chauffage , un devis a été demandé à la société Graff afin de changer les robinets thermostatiques de la cantine et de l'école. Le devis s'élève à 1235 nets pour l'école et 475€ nets pour la cantine. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la CCSSO , et missionner cette entreprise pour exécution de la commande .

Divers :

- succès du loto
- satisfaction sur le déroulement de la fête des écoles , kermesse et repas, le comité des fêtes a offert le goûter , les boissons et l'apéritif. Des bouquets de fleurs ont été offerts aux membres de l'A.P.E.M., enseignants , A.T.S.E.M. et parents bénévoles, pour leur investissement auprès de nos enfants.

REUNION DU 4 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le maire ouvre la séance en demandant une minute de recueillement en hommage à Florence Thépaut-Diman, conseillère municipale lors du dernier mandat, décédée fin juillet. Femme d'action, elle a beaucoup fait pour le village et ses administrés notamment les jeunes en apportant toujours son sourire et sa bonne humeur.

Point employé communal : Daniel Ramet

Monsieur Ramet, agent des espaces verts est en arrêt maladie depuis le 13 avril 2023 et jusqu'au, minimum 27 octobre prochain. Monsieur Lambin, agent communal de Fontaine-Chaâlis est vivement remercié pour sa disponibilité et son travail effectué depuis l'absence de monsieur Ramet en accord avec le Maire de Fontaine-Chaâlis.

Monsieur le Maire remet aux conseillers municipaux un comparatif des coûts et recettes engendrés par ces arrêts maladies.

Sont présentés les salaires et charges versés par la commune (avec un demi-traitement au bout de 90 jours d'arrêts maladie), le remplacement pour l'embauche d'un agent sur la base de 15 heures par semaine par le biais de Valois Emploi et enfin l'entretien des espaces verts, tontes et tailles de rosiers par Valois Paysage. S'ajoute en recettes le CIGAC qui indemnise la commune en cas d'absence pour la partie salariale.

L'emploi d'un agent par Valois Emploi est facturé à la commune 21 euros de l'heure. Le premier employé présent en juin n'a pas pu rester très longtemps faute de trajets domicile/travail trop conséquents et de frais kilométriques trop élevés.

Actuellement un nouvel employé est présent pour 15 heures par semaine.

Le coût d'une tonte par Valois Paysage est de 700 euros HT et de 2000 euros HT pour la taille des arbustes, massifs, haies, rosiers avec évacuation des déchets. Le total des dépenses est de 18 377.95 euros.

Les recettes du CIGAC s'élèvent à 6362.95 euros.

Le salaire chargé et budgétisé sur le BP 2023 était de 15 240 euros soit un écart budgétaire de 3137 euros par rapport aux dépenses et recettes citées ci-dessus.

Messieurs Cornet et Ramet se sont entretenus courant août pour faire un point sur la situation de monsieur Ramet. Celui-ci ne souhaite pas reprendre son poste et sera en longue maladie jusqu'à son départ à la retraite autour de mai 2024. Il lui a été demandé de formuler par écrit son souhait de départ à la retraite.

Les conseillers municipaux sont informés sur la politique de l'entretien du village :

-L'idée d'un partenariat avec Fontaine-Chaâlis est évoqué,

-La mise en place d'un mot dans les boîtes aux lettres demandant aux riverains d'entretenir leurs abords et trottoirs,

-La présence d'un salarié pour 15 heures par semaine. Faute de candidats, il est possible d'avoir recours à Valois Emploi et d'effectuer des prestations pour l'entretien des espaces verts par le biais de Valois Paysage.

Transfert de la compétence « Maîtrise de la demande en énergie et énergies renouvelables »

Monsieur le Maire rappelle que le Syndicat d'Énergie de l'Oise, lors de la réunion du Comité Syndical du 27 juin 2016, a approuvé une modification statutaire qui lui permet d'accompagner et soutenir les collectivités locales dans leurs démarches énergétiques et environnementales, en menant des études et actions contribuant à atteindre les objectifs de la loi sur la Transition Énergétique d'août 2015 que sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la diversification du modèle énergétique et la montée en puissance des énergies renouvelables.

Grâce à cette modification statutaire, les communes membres peuvent profiter de l'expertise du Syndicat en matière d'optimisation énergétique dans le cadre d'une compétence optionnelle à laquelle elles adhèrent.

Monsieur le Maire propose de confier au Syndicat la compétence Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergie Renouvelables (MDE/EnR).

C'est à l'unanimité que les membres du conseil municipal approuvent ce transfert de compétence portant uniquement sur des études pour le chauffage bois et pour chauffer les bâtiments communaux avec un coût nul pour la commune.

Délibération concernant l'hôpital de Senlis et le schéma régional d'organisation des soins

Dans le cadre de la consultation par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) pour l'élaboration du nouveau Schéma Régional de l'Offre de Soins (SROS), le Maire de Borest a été contacté concernant la fermeture des urgences de l'hôpital de Senlis et l'organisation des soins. Un premier courrier a été envoyé de la part de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) reprenant les évolutions possibles et la ré-ouverture d'un service d'urgences sur Senlis et invitant le conseil municipal à délibérer et à retourner le dit courrier signé à leur service. Les conditions proposées : ouverture uniquement en journée de 8h à 20 heures 7 jours sur 7 avec 7 lits uniquement sur la totalité des services.

Monsieur Woerth, député de l'Oise, monsieur Bascher, sénateur de l'Oise et les maires de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ont rédigé un second courrier plus détaillé demandant davantage d'offres et de services en matière de santé.

Il ne convient donc plus de délibérer car monsieur Sicard a signé le second courrier.

Point travaux et subventions

-L'entreprise DTP2i a bouché les trous dans le village au niveau du Chemin des Anglais, de la Place du Tisart, et de la Rue aux Pierres pour un coût de 6000 euros T.T.C.. Monsieur Longuet indique qu'un trou est en formation rue Elisabeth Roussel en face du niveau 6.

-L'entreprise Tereos a offert 120 tonnes de pierres de ballast par le biais de monsieur Duchesne pour combler les nids de poules des chemins communaux de plaine, un courrier de remerciements sera formulé.

-Les travaux pour la toiture de l'église débuteront fin décembre 2023 voire en janvier 2024 car le délai pour réceptionner les tuiles est de 5 mois.

-Des thermostats ont été installés à la cantine et à l'école maternelle sur chaque radiateur.

-Les peupliers de la peupleraie communale ont été nettoyés et élagués par une société forestière sous contrôle de monsieur Duchesne.

-Le poste informatique de monsieur Cornet a été changé début août et la subvention du conseil départemental de l'Oise, à hauteur de 300 euros sera ensuite demandée.

-La commission des travaux s'est réunie le 6 juin et le compte rendu est annexé à ce présent compte-rendu de réunion de conseil municipal.

Monsieur Bordereau réalise un point sur les dossiers d'urbanisme – voir compte rendu de la réunion de travaux.

-Les travaux envisagés pour la rue du Four seront subventionnés par l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 33 839.10 euros et par le conseil départemental de l'Oise pour 24 815.34 euros sur un montant total de 90 000 euros. Ils seront effectués en 2024.

-Changement du prestataire pour la gestion de notre parc de vidéoprotection.

Ce dernier a été totalement revu et il a été installé par une nouvelle caméra en remplacement d'une défectueuse au rond-point et nouvelle caméra au terrain multisports. La prise en mains à distance avec la gendarmerie sera mise en place ultérieurement sous les conseils de monsieur Carpentier qui est vivement remercié pour le travail effectué.

La dépense étant supérieure au coût prévisionnel, il est nécessaire de procéder à une décision modificative de crédit n°1/2023 de 2862 euros :

-Dépense « caméra » / opération 62022 = + 2862 euros ;

-Dépense « menuiseries » / opération 42023 = - 2717 euros ;

-Dépense « informatique » / opération 52023 = - 145 euros.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité cette décision modificative.

-Une étude pour revoir les jeux de l'aire de jeux a été initié par 4 mamans volontaires et bénévoles et des devis sont en cours. Le projet est suivi par la commission des travaux.

-Monsieur le Maire demande à ce que l'atelier municipal soit entièrement trié et nettoyé. Deux équipes se manifestent : une première pour le samedi 9 septembre avec mesdames Didier et Lacaze, messieurs Sicard, Bianchini, Bordereau, Duchesne et une seconde le 7 octobre avec madame Degraeve et messieurs Longuet, Carpentier, De Freitas, Fleury et Sicard.

REUNION DU 9 OCTOBRE 2023

Factures EDF

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un tableau récapitulatif des dépenses d'électricité de 2019 au 3ème trimestre 2023. Certaines incohérences ont été relevées et signalées pour ajustement. Il est précisé que le coût du KWH est quadruplé sur une grande majorité de compteurs de marché public jusqu'à 2025. Ce dossier sera suivi mois par mois afin de maîtriser au mieux les coûts. Certains conseillers souhaiteraient que l'église soit illuminée le soir de Noël. Les horaires d'éclairage public seront revus, dorénavant l'extinction se fera de 23h à 6h.

Recensement

Le recensement de la population aura lieu en janvier 2024, Madame Marie-Claire Garczarek sera nommée agent communal recenseur pour cette période. Une notice explicative a été distribuée dans chaque foyer, il est demandé, dans un but de simplification et de rapidité, de privilégier la complétude par internet.

Local technique

Une rénovation du local technique de l'employé communal est en cours. Les conseillers ont, durant deux samedis matins, nettoyé et vidé ce local. Les contenus de deux fourgons de matériaux divers ont été déposés en déchetterie.

Une mise aux normes de l'électricité a été réalisée bénévolement par Monsieur Jean-Marc Hazard, le conseil lui adresse ses remerciements.

La prochaine étape de cette rénovation est la réalisation d'une dalle béton.

1/ Le vidage du local sera effectué le samedi 4 novembre à partir de 8h par Bruno Sicard, Yves Bianchini, Eddy Bordereau et Germano De Freitas. Le matériel sera temporairement entreposé dans l'église, l'accord de la paroisse est acquis.

2/ Le décaissement est prévu le mardi 7 novembre à 8h30 et effectué par Bruno Sicard, Germano De Freitas, Yves Bianchini, Charles-Antoine Longuet et Guillaume Duchesne. Préalablement Monsieur De Freitas se chargera de la location d'une mini pelle et brouette à chenille chez Easy Location, ainsi que de l'achat des matériaux (treillis soudé, règle de niveau, béton...)

3/ La dalle sera réalisée début décembre.

Monsieur Duchesne se propose de fournir gracieusement une bâche de sol isolante anti capillarité.

Collecte des déchets ménagers.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la modification tarifaire de la collecte des ordures ménagères en 2024. Depuis 2017 deux modes de collectes internes à la communauté de communes étaient proposés : la redevance incitative basée sur le nombre de levées, et, la taxe d'enlèvement calculée sur la base foncière. La communauté de communes disposait d'un délai précis de 7 ans pour harmoniser la collecte sur l'ensemble de son territoire. Malheureusement, la nouvelle présidence de la CCSSO n'a pas poursuivi le travail amorcé, en conséquence, l'ensemble des communes du territoire passera sous le régime de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Monsieur Sicard regrette l'absence de débat et de motivation du vice-président de la CCSSO chargé de ce dossier, qui aboutit au retour d' un système inéquitable et peu vertueux pour l'environnement et qui impactera financièrement et de façon non négligeable les administrés

Comité des fêtes

Madame Valérie Didier fait le point sur les actions futures du comité des fêtes , à savoir :

- Halloween le mardi 31 octobre
- Dîner d'automne le vendredi 10 novembre
- Cérémonie du samedi 11 Novembre
- Arbre de Noël et marché de Noël le dimanche 10 décembre.

Diagnostic territorial

Le conseil municipal prend acte de la présentation du diagnostic territorial réalisé conjointement par la caisse d'allocations familiales et la communauté de communes , sur l'ensemble du territoire. Le conseil approuve cette présentation du constat actuel et les axes de réflexion proposés.

Changement de comptabilité communale

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le changement de comptabilité communale à compter du 1er janvier 2024. La nomenclature M14 sera donc remplacée par la M57.

Personnel communal

-Agent polyvalent :

En l'absence de Monsieur Ramet , la commune a eu recours à Valois emploi pour le remplacer temporairement. Cette fonction est confiée à Monsieur Gibard , lequel donne toute satisfaction.

-secrétariat de mairie

Madame Laura Pascal est pressentie pour remplacer Monsieur Cornet au 1er janvier 2024.

Monsieur Sicard lui proposera un avenant de 6 mois à son contrat initial soit , du 1er janvier au 30 juin 2024. Cette période de 6 mois permettra à chaque partie de définir ses attentes sur l'exigence de ce poste. A l'issue de cette période une titularisation pourra être envisagée.

Une proposition écrite sera soumise à Madame Pascal .

Vidéo protection

La société Daché a installé de nouvelles caméras plus performantes , dont un dôme à l'aire de jeux.

Monsieur Carpentier supervise ce dossier. L'ensemble des travaux réalisés s'élève à 10 861 € 12. La subvention du Fonds interministériel de prévention de la délinquance , d'un montant de 1 845 € a été octroyée.

Urbanisme

Monsieur le Maire fait le point sur la demande de permis de construire déposée par la société Panafrance . Eu égard à l'ampleur de ce projet de plateforme de messagerie et à l'importance du flux routier qui sera généré , le conseil municipal est particulièrement vigilant , Monsieur le Maire consulte diverses structures habilitées à émettre un avis consultatif.

LA VIE A BOREST

LOTO



Cette année, nous avons inauguré un nouvel événement dans le village.

En effet Laure Pascal et moi même parlions depuis un moment d'organiser un LOTO dans Borest.

Chose faite

LE DIMANCHE 14 MAI 2023 à 15h00

Durant 4h00, nous avons pu jouer, rigoler, participer, gagner et surtout nous amuser comme des enfants.

Notamment grâce à notre fabuleux animateur (envié de tous les comités des fêtes du secteur), j'ai nommé notre Gégé National, Mr Gérard Fleury qui a eu la chance de gagner grâce à sa femme le lot "lingerie masculine".

Gérard a donc animé ce loto en caleçon rose à canards jaunes (photo de gauche ci-dessus).

Nous avons eu le bonheur de récolter de très nombreux lots, beaucoup de commerçants ont su se montrer très généreux pour la commune de Borest (photo de droite ci-dessus des nombreux donateurs).

Mention spéciale pour les entreprises de Borest qui n'ont pas hésité une seconde : Maison Prieuré, Caroline Favre naturopathe et La Case Bien Être.

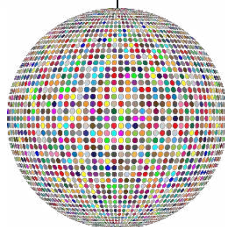
Merci pour tous ces lots.

Cet événement fut un grand succès surtout pour une première édition.

Un après-midi convivial sympathique et très animé ; conclusion à refaire, idéalement une fois par an.

Céline Lacaze.

FETE DES ECOLES



Place aux artistes du jour comme le dit Aznavour !

« Viens voir les comédiens, voir les musiciens, voir les magiciens qui arrivent ... »

C'est toujours avec grand plaisir que nous organisons, en collaboration avec l'équipe enseignante cette manifestation qui réunit, en fin d'année scolaire les familles et proches des enfants du R.P.I.

Le thème retenu pour cette édition du 03 juin 2023 était « **les Arts** ».

Côté spectacle :

Les petits de Borest avaient pour thème le ballet-féerie de casse-noisette avec des danseuses étoiles accompagnées de petits rats de la classe de Mme Kaluzny.

Les élèves de Montlignon ont swingué sur du rock endiablé guidés par une Mme Parisot très en rythme !

Côté Fontaine : des sculpteurs, peintres, photographes, guitaristes et même des rappeurs qui nous ont en quelques secondes transportés dans les backstages d'Eminem du côté de Rochester Hills dans le Michigan.

Côté activités de l'après-midi :

Petits et grands ont pu profiter d'animations comme le château gonflable, la pêche aux canards, le chamboule tout, l'arbre à bonbons, l'atelier maquillage ainsi que la tombola.

Madame est servie !

L'activité buvette a aussi bien fonctionné et le dîner était un méchoui très fondant servi par le chef Fabrizio avec des pique-niques pour les enfants.

Merci aux institutrices et aux A.T.S.E.M. pour leur entrain, leurs idées et le travail effectué avec nos enfants,

Merci à la régie pour la musique : Lilou, Baptiste et Max',

Merci aux mairies dont Borest pour la réalisation de cette fête,

Merci aux entreprises pour les lots donnés pour la Tombola,

Et enfin Merci à l'équipe organisatrice des parents bénévoles pour l'organisation de cette belle journée et à sa présidente du jour qui a su tout chapeauter :

Pour Madame Christelle Tritscher : Hip Hip Hip Hourra !!!



FETE DU VILLAGE

Le samedi après-midi, malgré la chaleur, quelques courageux avaient rejoint le terrain multisports pour diverses activités sous la direction de Jules et Gérard Fleury.

Au foot, au basket, au volley et au tennis, les équipes se sont affrontées dans la bonne humeur, bravo à tous !



Le soir après l'apéritif et le pique-nique composé des plats apportés par chacun, les plus talentueux chanteurs se sont révélés au karaoké sous la direction d'Audrey 😊



Le dimanche, sous un grand soleil et une forte chaleur, retour sur la place avec le verre de l'amitié dans une ambiance sportive !

Les gagnants des pronostics du championnat d'Europe et de la Coupe du Monde de football ont reçu leur prix.

Le repas avec au menu une carbonade a suivi dans une ambiance musicale.



Pour les plus jeunes, les structures gonflables étaient de sortie pour leur plus grand plaisir.

Une très belle fête sous le soleil.

Un grand merci à tous ceux qui y ont contribué.

**Rendez-vous l'année prochaine, bloquez dans vos agendas le dernier weekend de juin :
29 & 30 juin 2024.**



BROCANTE



Le dimanche 4 Septembre, a eu lieu notre traditionnelle brocante.

Cette année, nous ne comptons que 30 courageux exposants qui ont investi la place du Tisart dès 6h30 du matin.

Ils ont pu faire des affaires intéressantes avec les divers amateurs de chine et les collectionneurs en tout genre qui se pressent de très bonne heure dès l'ouverture des différents véhicules.

Tout au long de la journée, les clients et flâneurs se sont promenés devant les stands.

Le soleil, la chaleur et notre buvette ont participé au succès de cette brocante.

Nous remercions le comité des fêtes et tous ses bénévoles.

Le barbecue, les frites et les bons gâteaux de nos cuisinières villageoises ont régalié nos papilles.

Nous vous disons à l'année prochaine, 1er week-end de Septembre, encore plus nombreux pour faire perdurer l'un des rendez-vous importants de la vie de notre village.



LES CONCOURS DE PRONOSTICS A BOREST

La coupe du monde féminine de football.

Olé filles, olé filles.

La coupe du monde féminine de football a tenu toutes ses promesses.

Les Françaises prématurément éliminées aux tirs aux buts contre les Australiennes en quart de finale ont tenu leur rang.



Cette coupe du monde a démontré les progrès réalisés par les femmes, notamment les gardiennes, avec un resserrement des écarts de niveau entre les nations et à la clef de belles surprises. Les Espagnoles ont remporté cette coupe du monde contre de vaillantes Anglaises.

Notre concours de pronostics nous a aussi réservé du suspense avec des retournements de situation lors des dernières journées.

Les gagnants sont :

- 1- mamasorr alias Maëlle SORRENTINO
- 2- kak77 alias Marilke FLEURY
- 3 - Crevard alias Gérard FLEURY

Pour notre concours de pronostics de cette coupe du monde féminine, il est à noter que les deux premières places sont occupées par des filles. On se demande ce que fait le troisième dans ce classement.

La coupe du monde de rugby.

Cette coupe du monde organisée sur nos terres devait être la nôtre. Malheureusement, l'aventure s'est arrêtée pour les Français en quart de finale battus d'un point par les Sud-Africains vainqueurs des Anglais d'un point et ont récidivé en finale contre les Néos-Zélandais en remportant le titre de champions du monde avec encore un point d'écart, du jamais vu.

Des Sud-Africains minimalistes mais champions du monde.

Les gagnants de notre concours de pronostics :

- 1 - Allumachlo alias Christophe SORRENTINO
- 2 - Valérie0610 alias Valérie
- 3 - Cruyff1974 alias John Sloot



Bravo à toutes et à tous, rendez-vous pour le prochain EURO de football du 14 juin au 14 juillet 2024 en ALLEMAGNE.

HALLOWEEN

Halloween 2023



Cette année, nous avons innové pour la soirée d'Halloween, en effet nous avons été conviés au premier "bal des petits vampires" sous le préau de l'école de Borest. Un bal costumé où petits et grands étaient invités à venir se déhancher sur du Mickaël Jackson ou encore sur le générique de la famille Adams.

Le tout en dévorant de délicieux gâteaux empoisonnés offerts par les bénévoles du comité des fêtes.

Merci à eux pour l'organisation pitoyable, la décoration nullissime et l'ambiance macabre, tout était réussi !

Des petits monstres, squelettes, sorcières et vampires étaient tous au rendez-vous, pour passer un moment endiablé en nous offrant leurs plus beaux sourires (photo ci-dessus), leurs belles danses et leurs énergies infatigables.

Nous avons même eu l'honneur de recevoir Monsieur Dracula en personne pour veiller sur notre sécurité (photo ci-dessous), cette demande nous a été faite par le chef du conseil des démons.

Après le bal, a eu lieu le mythique défilé dans les rues de Borest à la recherche des fameux bonbons.

Pour cette occasion nous avons demandé aux Borestois présents et en accord avec la distribution, de bien vouloir mettre une décoration orange devant leur porte, ce fût une grande satisfaction de constater les nombreux accessoires oranges dans les rues le soir du 31/10/2023.

Des villageois volontaires qui acceptent la tradition pour le plus grand bonheur de nos enfants.

Je tenais à féliciter la famille Thibault, vous avez tous dû remarquer l'originale décoration d'Halloween à l'entrée de Borest (photo ci-dessous), bravo pour cette belle initiative qui anime notre beau village.



Céline Lacaze



INFORMATIONS LOCALES



Travaux de fibre optique :

Si vous souhaitez être raccordés à la fibre optique via le syndicat du Très Haut Débit SMOTHD, sachez que vous n'avez aucun frais à payer pour l'intervention de ce syndicat.

En cas de dysfonctionnement, contactez la mairie.

La Halte-Garderie Itinérante en 2023 :

Un établissement d'accueil collectif se déplaçant en milieu rural sur les communes de Fontaine Chaalis, Pontarmé, Ognon-Villers Saint Frambourg et Barbery, destiné aux familles avec des enfants âgés de 4 mois à 4 ans,

Un accueil occasionnel selon les places disponibles,

- Des activités organisées selon le projet éducatif et pédagogique mis en place au sein de la structure. Elles sont réalisées en fonction des besoins et du développement de chaque enfant,
- Des événements organisés tout au long de l'année comme le spectacle de Noël, des conférences pour les familles, les sorties de fin d'année...
- Un service agréé par la CAF et le Conseil Départemental de l'Oise,
- La priorité est donnée aux enfants résidant sur le territoire de la Communauté de Communes.

Halte-garderie itinérante 1		Halte-garderie itinérante 2	
Lundi : Fontaine - Chaalis Maison des loisirs <i>(à côté de l'église)</i> 12 Grande rue	Mardi : Fontaine - Chaalis Maison des loisirs <i>(à côté de l'église)</i> 12 Grande rue	Lundi : Villers-Saint-Frambourg-Ognon Salle communale <i>(juste à côté de la mairie)</i> 1 Place de l'église	Mardi : Villers-Saint-Frambourg-Ognon Salle communale <i>(juste à côté de la mairie)</i> 1 Place de l'église
Jeudi : Pontarmé Salle des rencontres <i>(derrière la mairie et l'école, salle à l'étage au-dessus du centre de loisirs)</i> 82 Grande Rue ou chemin de la Thève	Vendredi : Villers-Saint-Frambourg-Ognon Salle communale <i>(juste à côté de la mairie)</i> 1 Place de l'église	Jeudi : Barbery Clos Saint Remi <i>(proche de l'église)</i> 10 rue du Général Patton	Vendredi : Barbery Clos Saint Remi <i>(proche de l'église)</i> 10 rue du Général Patton

La gazette de la petite enfance est disponible sur le site internet et de la communauté de communes : www.ccsso.fr / social et enfance / petite enfance / la gazette de la petite enfance



La gendarmerie de Nanteuil-le-Haudouin est actuellement constituée de 20 militaires sur un effectif de 22.

La brigade est compétente sur 19 communes dont celle de Borest. La mission principale de la gendarmerie nationale est la protection des personnes et des biens.

Une autre mission primordiale est la recherche du renseignement et donc le contact. Chaque commune dans le ressort de compétence de la brigade territoriale autonome de Nanteuil-le-Haudouin possède un gendarme référent qui est l'interlocuteur privilégié avec les élus.

Cependant tous les gendarmes de l'unité sont amenés à effectuer des patrouilles dans l'ensemble de la circonscription de l'unité.

Même si vous connaissez le numéro direct de la brigade il est préférable de contacter le 17 en cas de demande d'intervention. En effet le centre opérationnel et du renseignement de la gendarmerie (CORG) implanté à Beauvais reçoit tous les appels fait au 17 et ce service connaît l'emplacement des patrouilles et sera plus à même de faire intervenir celle au plus proche des faits.

Il existe dans de nombreuses communes de notre circonscription le dispositif « Participation citoyenne » plus communément appelé « Voisin vigilant », Borest fait partie de ce dispositif. Néanmoins la protection de Borest est l'affaire de tous et les habitants du village peuvent s'ils constatent quelque chose d'illicite dans la commune en informer la gendarmerie. Si vous souhaitez intégrer ce dispositif n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie.

Nous sommes de plus en plus souvent saisis pour des faits d'escroqueries. Vous devez être vigilants aussi bien lorsque vous retirez de l'argent au distributeur de billets ou lorsque vous recevez des appels soit disant du service de sécurité de votre banque. En effet si une personne devant le distributeur vous indique qu'il faut refaire votre code pour récupérer la carte ne pas le faire, pareil par téléphone. Jamais votre banque ne vous demandera de communiquer vos codes secrets.

Il arrive parfois que des personnes se disant d'EDF, de la compagnie des eaux, du gaz etc se présentent à votre domicile et sollicitent la possibilité de rentrer. Il est conseillé de ne pas les laisser rentrer sans s'assurer que l'intervention était prévue. Vous recevez systématiquement un mail ou courrier de ces différents organismes lorsqu'ils souhaitent intervenir à votre domicile. Il faut aussi être vigilant lorsque des personnes en civiles se présentent chez vous en indiquant qu'ils sont policiers, voir gendarmes. Cela est quasiment impossible que des policiers se présentent chez vous car vous dépendez de la gendarmerie qui intervient toujours en uniforme. Il est donc conseillé de ne pas les faire entrer et contacter immédiatement le 17 pour vérifier que cette intervention est réellement faite par des vrais policiers ou gendarmes.

Nos villages attendent parfois la convoitise de personnes mal attentionnées. Il faut donc ne pas leur laisser la possibilité de trouver leur bonheur. Il est très difficile de transformer son habitation en une forteresse imprenable. Cependant il est tout à fait possible de ralentir la progression des voleurs et surtout de les détecter le plus tôt possible. Donc assurez-vous lors de votre départ que tous les ouvrants sont bien verrouillés.



Si vous possédez une alarme l'activez même si vous êtes dans votre domicile. Privilégier les contacteurs sur les ouvrants cela permettra de détecter plus rapidement la personne qui essaye de pénétrer illégalement dans votre habitation. Si le voleur réussit à entrer dans votre logement avant d'avoir été détecté il réussira à prendre tout ce qui lui passe sous la main. Vos objets de valeurs ne pas les laisser à la vue de tous. Mesdames vos bijoux ne pas les laisser dans votre table de nuit ou votre commode ou dans la salle de bain. Rangez les dans des endroits insolites. Les clés de voitures ne pas les mettre dans l'entrée du domicile. Si vous êtes adepte des réseaux sociaux évitez que votre compte soit accessible à tous pour empêcher que tout un chacun sache que vous êtes partie loin de chez vous et qu'une personne mal intentionnée en profite pour venir visiter votre logement. En espérant que ces petits conseils vous seront utiles. N'hésitez pas à contacter nos services en cas de doutes ou de questionnement.

A propos de l'eau que vous recevez

L'eau vous est fournie par le Syndicat Mixte Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (SMIAEP) de Montlognon. Le syndicat, créé en 1948, regroupe les communes de Montlognon, Borest, Fontaine-Chaâlis, Baron, Versigny-Droizelles et a son siège dans la mairie de Montlognon.

La distribution de l'eau courante a démarré en 1956 à Montlognon, rapidement étendue aux autres communes. L'eau est également fournie à Montépilloy depuis 2014.

L'eau vient de deux premiers forages à environ 30m situés dans Montlognon datant de 1938 et 1973 et d'un troisième forage à 90m en service depuis 2008 dans le Bois de Perthes qui nous donne une eau abondante et d'excellente qualité et qui représente 70% de notre consommation globale. Nos voisins nous envient d'autant plus que nous faisons partie des 3 syndicats de l'Oise qui ont été classés « ultra-prioritaires et structurants » par le Préfet de Région et les agences administratives impliquées (Agence de bassin, Agence Régionale de Santé) !

Ce classement est important, il nous facilite les aides financières pour nos travaux mais il nous demande aussi d'agir préventivement pour maintenir la bonne qualité de notre eau. Sachez que nous faisons tout pour garder notre autonomie mais que ne pourrons plus rester isolés confortablement. La compétence « Gestion de l'eau » est maintenant transférée aux Communautés de Communes : notre territoire étant à cheval sur deux Communautés de Communes (Senlis - Sud Oise et Pays de Valois), nous gardons pour le moment une relative autonomie mais nous devons nous organiser pour cette future intégration : par exemple, nous commençons à réfléchir à des interconnexions avec nos voisins.



L'eau pompée est envoyée dans le Château d'eau de Montlognon (contenance : 300 m³) puis distribuée dans un réseau de 38 km avec un stockage intermédiaire dans le Château d'eau de La Bultée (contenance : 100 m³) pour fournir Borest et Montépilloy. Ces deux châteaux d'eau nous permettent de stocker une consommation de plus de 24h.

La qualité de l'eau pompée et distribuée est contrôlée très régulièrement par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.). Les résultats sont toujours satisfaisants.

Mais notre réseau vieillit et notre rendement avait beaucoup diminué, descendant jusqu'à 60% !

Un programme de réhabilitation de notre réseau vieux de 70 ans a été démarré il y a maintenant 5 ans, avec des travaux récents touchant particulièrement Borest :

- Diagnostic et localisation de fuites importantes qui ont été réparées (Rue aux Pierres et Rue du Four), total supérieur à 3m³/h, c'est-à-dire 30 000 m³/an !
- Réhabilitation totale du château d'eau de la Bultée (photo)
- Pose d'une nouvelle canalisation de 150mm entre la Demi-Lune et La Bultée (photo)

Les résultats des travaux ont permis de retrouver un rendement de plus de 80%.

Nous continuons nos travaux en 2024 avec l'objectif principal, d'une part, de mieux évaluer nos 3 puits et leur fiabilité et, d'autre part, de mieux évaluer et surveiller les nappes phréatiques qui nous fournissent notre eau.



Nous espérons que vous oublierez vite les désagréments causés par ces travaux.

Le prochain relevé annuel des compteurs sera fait en Avril : nous en profitons pour vous rappeler que les compteurs doivent être accessibles et les regards entretenus par les abonnés. Il vous est aussi conseillé de savoir où se trouve la « bouche à clé » (photo), vanne de coupure de votre alimentation située entre la canalisation principale et votre compteur, le plus souvent sur le trottoir, et qui doit toujours être accessible.

Enfin, soyez assuré que l'équipe du Syndicat (Emilie Barathon qui assure le secrétariat à plein temps, Hervé Lecoœur et Gilles Tesson) se mobilise avec ardeur, en restant, avant tout, à votre disposition.

Hervé Lecoœur

Président du SMIAEP-Montlognon

Tel SMIAEP : 03 44 23 16 21 ou 06 44 23 77 42 ; Mail : contact.eaupotable@gmail.com



A VOS AGENDAS

Prochaines dates 2023 à retenir :

Surveillez vos boîtes aux lettres pour les informations plus précises pour chaque date

Dîner de l'automne : vendredi 10 novembre

Défilé armistice : samedi 11 novembre

Spectacle Noël des enfants : dimanche 10 décembre @10h30

Marché de Noël : dimanche 10 décembre de 10h à 17h dans la cour de l'école

ETAT CIVIL

Mariage civil :

Entre Grégoire et Amina PINET le mardi 8 juillet 2023

Naissances :

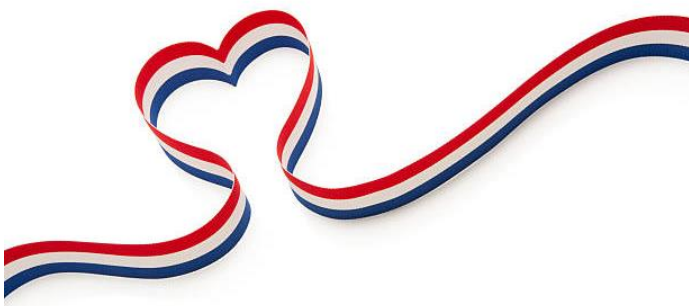
Garance CHABROL le 15 avril 2023

Calixte GAMET-QUENISSET le 29 avril 2023

Décès :

Florence THEPAUT-DIMAN le 24 juillet 2023

Elisabeth WILLEMS-DEGRAEVE le 14 octobre 2023



TRIBUNE LIBRE

SNCF recrute des conducteur.trice.s en Île-de-France

Le métier de conducteur.trice c'est de l'autonomie, des responsabilités et de la flexibilité ! Seul.e en cabine, vous serez en contact permanent avec les équipes. Vous serez garant.e de la sécurité, du respect des règles, de la régularité du trafic et de l'information voyageurs. Vos horaires seront adaptés à la circulation des trains et des besoins des clients. Des emplois du temps variables qui vous permettront une nouvelle organisation de vos temps libres.

Vous avez de préférence :

Un BAC ou un diplôme BAC +2 ou +3

Un CAP ou BEP en électrique, électrotechnique, électronique ou mécanique

Un CFEPS ou CFES

Chez SNCF, vous suivrez une formation rémunérée de 12 mois pour apprendre votre métier.

N'hésitez pas à me contacter pour avoir plus d'informations

Charles-Antoine LONGUET - Manager traction conducteur de train site de Creil

Tél : 06.60.88.26.48

Mail : charles-antoine.longuet@sncf.fr



© Direction de la ligne DAP Transilien SNCF - Sébastien Godfrey - mai 2020

DEVENEZ CONDUCTEUR.TRICE DE TRAIN (CDI)

ENVIE D'UN NOUVEAU BUREAU AVEC VUE PANORAMIQUE ?

REJOIGNEZ LES ÉQUIPES DE CONDUITE
DU RER D ET DE LA LIGNE R DE TRANSILIENT SNCF.

📍 RER D et Ligne R du réseau Transilien SNCF

🕒 Horaires de travail adaptés à la circulation des trains et aux besoins des clients

👤 Niveau BAC



VOS MISSIONS

- Au quotidien, vous préparez et conduisez les trains destinés aux voyageurs dans le respect des **procédures de sécurité** et de la **signalisation ferroviaire**.
- Vous êtes un maillon essentiel du niveau de **qualité attendu par nos clients** en terme de **respect des horaires et de confort**.
- Vous garantissez la **sécurité**, le **respect des procédures** et effectuez les **premiers dépannages en cas d'incident**.

Vous assurez ainsi le **transport et la sécurité des 734 000 voyageurs** qui empruntent le **RER D et la Ligne R Transilien** sur le **2^{ème} réseau ferré le plus dense au monde** !

Une fois votre **contrat signé**, vous bénéficiez d'un **apprentissage rémunéré de 12 mois en centre de formation** et à bord de votre **cabine de conduite**. En fin de parcours, une **évaluation professionnelle** est réalisée.

VOS AVANTAGES FINANCIERS :

- Prime annuelle d'exploitation
- Prime de vacances
- Prime de réserve
- Indemnités (travail de nuit, dimanche et fêtes ...)
- Prime d'intéressement
- Prime de performance collective et individuelle
- Facilités de circulation sur le réseau IDF, France, Europe pour l'agent
- Mutuelle HUMANIS pour toute la famille
- Épargne salariale AMUNDI avec abondement de l'entreprise
- Accès au parc logement SNCF à coût avantageux, aide à la recherche de logement

**ON VOUS ATTEND POUR CONTRIBUER À FAIRE AVANCER
LE MODE DE TRANSPORT QUI A DE L'AVENIR !**

ENVOYEZ-NOUS VOS CV
recrutement.ligne.dr@sncf.fr



Là où il y a des abeilles, il y a des fleurs, et là où il y a des fleurs, il y a l'espoir d'une vie nouvelle

L'apiculteur d'Alep de Christy Lefteri

Le saviez-vous ? La France est un pays très friand de miel ! En effet, 45 000 tonnes de miel sont consommées chaque année dans l'Hexagone, équivalent d'une consommation de près de 600 g par habitant et par an !

Depuis tant d'années je tannais ma famille qu'un jour, je serais apicultrice ! Un peu saturé d'entendre mes propos décousus, la famille m'a offert une ruche afin de mettre fin à mes vœux pieux et de faire quelque chose de concret !

Après une formation en apiculture et la création d'entreprise utilisant mon CPF, de longues discussions avec des apiculteurs et en regardant de nombreux tutos YouTube, j'ai enfin créé ma propre micro-entreprise HORTUS SIXTY ! Deux saisons d'apprentissage et d'étude du marché plus tard, je suis maintenant apicultrice avec une poignée de ruches situées sur la Nonette où mes abeilles butinent les fleurs entre Borest et Fontaine Chaalis.



Le chemin n'est pas facile et la courbe d'apprentissage est bien raide. J'apprends de nouvelles choses tous les jours par mes erreurs et par mes conseillers apicoles. Il y a des moments de désarroi et de désespérance. Le printemps est de plus en plus précoce ce qui signifie qu'il y a un décalage entre la floraison des sources de nectar et le réveil de la colonie après la période hivernale.

Un été très chaud et très sec brûle toutes les fleurs et les abeilles peuvent en mourir de faim. Il y a des maladies et des parasites qui peuvent attaquer une colonie affaiblie par la famine. Et une nouvelle menace est le frelon asiatique qui chasse comme proie les abeilles.

Bien sûr, il y a des bas. Mais il y a aussi beaucoup de joie, de liesse et de plaisir. Rien n'apporte plus de contentement lorsque je passe un après-midi d'été parmi mes ruches écoutant le doux bourdonnement des abeilles et de les regarder rentrer à la ruche, chargées de pollen de toutes les couleurs et lourdes avec le nectar. Rien n'est plus beau que de regarder la procession et flux de fleurs des haies, des champs et de la forêt, qui au fur et à mesure du printemps à l'automne. Et rien n'est plus agréable au nez que le parfum de cire d'abeille dans les cadres de la ruche !

Mais le plus grand plaisir est le moment de récolter le miel ! Les cadres de miel operculés sont extraits à la main et le miel épais et doré coule comme une rivière de soleil liquide dans les pots en verre. Après la mise en pot, je pose le couvercle et je colle mes étiquettes soigneusement sur chaque pot. Et c'est prêt ! Un produit naturel puisé des fleurs autour de notre village, le miel Hortus Sixty n'est ni chauffé ni mélangé avec d'autres miels et il est sans aucun additif.



Et cet hiver, je me lance dans la production de bougies de cire de mes abeilles ! La cire est récupérée des cadres de miel désoperculés et fondue en bain marie. Une fois liquide, la cire est filtrée et puis versée dans les moules. Et près un peu d'attente les bougies sont démoulées. Tadaaaa !

Alison Foster
hortussixty@gmail.com

Que s'est-il passé depuis plus de deux ans au Prieuré Ste Geneviève ?



Certains d'entre vous auront peut-être déjà remarqué un changement significatif au Prieuré Ste Geneviève, tandis que d'autres pourraient ne pas être pleinement informés de la transformation en cours.

Au cours des deux dernières années et demie, d'importants travaux intérieurs ont métamorphosé notre maison familiale en une maison d'hôtes accueillante. De plus, une partie du logis qui était auparavant inhabitée a été aménagée pour offrir une partie privative. J'ai hâte de partager cette nouvelle étape de l'histoire de ma famille avec vous.

Aux beaux jours, je prévois d'organiser une porte ouverte, une occasion de vous inviter à explorer ce lieu chargé d'histoire.

À l'intérieur de la maison, vous découvrirez désormais cinq chambres d'hôtes, ainsi qu'un gîte, offrant aux visiteurs un confort moderne dans un cadre historique. Chaque pièce a été restaurée avec soin pour préserver l'authenticité de notre cher Prieuré.

Restez à l'écoute pour plus d'informations sur cet événement à venir !



De maison de famille à maison d'hôtes

Mon lien avec le Prieuré Ste Geneviève est bien plus qu'une simple affaire de gestion. Je suis la quatrième génération à prendre en charge ce domaine chargé d'histoire.

L'histoire de ma famille est liée à celle du prieuré depuis 1927. Cette année-là, mon arrière-grand-père et sa famille sont arrivés en tant que fermiers exploitant de ces terres. À cette époque, l'exploitation était sans héritiers directs, et à la disparition de sa propriétaire

Mme Desenfants, ses neveux et nièces ont hérité de la propriété. Au fil des années, ils l'ont cédé progressivement à ma famille. La dernière parcelle de terre a été acquise par mon grand-père, Gilbert Degraeve, le jour de ma naissance en 1989. Au fil des générations, cette maison a été le témoin des vies qui s'y sont succédées, de nos arrière-grands-parents à nos grands-parents, partageant les espaces réaménagés et soigneusement préservés.

Je suis Elise Degraeve, j'ai 34 ans, et sur mon impulsion et mon désir d'ouvrir une maison d'hôtes, ma famille et moi-même avons pris la décision de transformer notre maison de famille quelques années après le décès de mon papa des suites d'une longue maladie. C'est ainsi qu'est née : *Maison Prieuré*, dont je suis la gestionnaire.

Cette transformation a été motivée par plusieurs aspects: ma mère partant à la retraite dans quelques années, aucune des filles n'avait la capacité d'entretenir cette bâtisse car c'est une charge considérable. Il fallait trouver une manière de préserver l'héritage familial. Vendre cette propriété chargée d'histoire et de souvenirs n'aurait jamais été envisageable. Cette volonté s'est liée avec l'envie de redonner vie à ce lieu chargé d'histoire, de lui rendre son panache, et de le partager avec d'autres.

Après deux ans et demi de travaux de rénovation intérieurs, durant lesquels, j'ai été à la fois chef de chantier, ouvrier à plein temps et décoratrice d'intérieur, ma maison d'hôtes a enfin ouvert ses portes, prête à accueillir ceux qui souhaitent découvrir l'histoire et la beauté de ce lieu extraordinaire.

Je partage, depuis le début du projet, mon quotidien sur instagram : @maisonprieure.



Et pour en savoir plus

Le Prieuré Ste Geneviève était l'une des 900 propriétés autrefois détenues par l'abbaye Ste Geneviève de Paris, qui trônait sur la colline éponyme, aujourd'hui emplacement du Panthéon. Il se distingue par son Hôtel Seigneurial, dont les fenêtres à l'étage datent du XIV^e siècle, révélant une authenticité inchangée grâce à la présence de robustes contreforts.

A proximité du corps de logis, la petite chapelle du Prieuré du XI^e s. est aujourd'hui réduite à un pan de mur du clocher. Si le clocher roman était resté complet jusque dans les années 60, époque à laquelle il s'effondrait pour cause de vétusté, la nef avait disparu depuis longtemps déjà. Les moines qui jadis résidaient ici, suivant les préceptes de St Augustin, dépendaient directement du pape, avec un abbé arborant les attributs épiscopaux et qui avait droit de haute et de basse justice jusqu'en 1674 (ils pouvaient condamner à mort).

Au sein de ces murs, une modeste prison aux graffitis intéressants témoigne de ce passé.

Le pigeonnier attenant à la ruine de la chapelle, datant du XVII^e siècle, symbolisait le pouvoir seigneurial, avec entre deux et trois mille nids pour élever des pigeons. Une échelle pivotante facilitait l'entretien des nids, et leur nombre reflétait la taille des terres du seigneur, suggérant que le Prieuré s'étendait sur environ 1200 à 1500 hectares à cette époque.

Contact

Maison Prieuré, labellisé 4 épis chez Gîte de France

www.maisonprieure.com (site en construction)

Insta : @maisonprieure

Elise Degraeve, 06.98.30.76.95





Le Frelon asiatique (*Vespa velutina* Lepeletier, 1836) est originaire d'Asie (Chine et nord de l'Inde) et a été introduit involontairement en France en 2004 en région Aquitaine.

Depuis, il a progressivement colonisé tout le pays et a été observé dans l'Oise à partir de 2015. Il est maintenant présent dans tout le département et plusieurs centaines de nids ont été observés sur le territoire du Parc naturel régional Oise-Pays de France en 2018. Aujourd'hui, il est possible d'en voir dans les jardins, les centres-villes, les lisières de forêts. L'espèce y nidifie un peu partout.

Reconnaître le Frelon asiatique

Le Frelon asiatique, environ 3 cm, est un peu plus petit que le Frelon d'Europe.

Il se reconnaît à sa coloration sombre (thorax et avant de l'abdomen noirs), au bout de l'abdomen orangé et à ses pattes jaunes.



Frelon asiatique



Frelon d'Europe

Cycle de vie

À la **sortie de l'hiver**, une reine « fondatrice », qui aura passé l'hiver à l'abri dans un trou (arbres, sol...) élabore un petit nid « de printemps » (taille d'un bol) où naîtront les premières ouvrières. Celui-ci est fixé dans un endroit abrité (cabanon, trou de mur ou dans un arbre, bord de toit, roncier...)

En **juillet-août**, l'augmentation de la colonie, jusqu'à 6000 ouvrières, amène à la création d'un nid « d'été » situé le plus souvent en hauteur (plus de 10 m) dans les arbres ou sur les murs d'une habitation. Ce nid d'été, de grande taille (jusqu'à 80 cm de

largeur) n'est souvent décelable qu'en observant les ouvrières aller et venir dans le feuillage, car le vol du Frelon asiatique est beaucoup plus discret que celui du Frelon d'Europe. On ne découvre en général les nids de Frelon asiatique qu'à l'automne, lorsque les arbres ont perdu leurs feuilles.

Comme chez toutes les guêpes sociales européennes (Guêpes communes, frelons et polistes), les colonies du Frelon asiatique ne vivent qu'un an. Les nids ne sont jamais réutilisés l'année suivante par les femelles hivernantes, futures « fondatrices », et se dégradent progressivement.

Régime alimentaire

Comme les autres frelons, le Frelon asiatique est un prédateur qui s'attaque à une très grande variété de proies : abeilles, guêpes, mouches, papillons ou araignées. Il peut également prélever de la chair sur des cadavres de vertébrés. Les boulettes de proies servent à nourrir les larves. Les adultes ne se nourrissent que de liquides sucrés (miellat, nectar, miel...). À l'automne, ils mangent aussi la chair des fruits mûrs : pommes, prunes, raisins...

Les risques

Les nids de grosse taille présentent un risque d'attaque groupée des Frelons asiatiques si l'on s'approche à moins de 5m et/ou si le support est secoué. Les nids à faible hauteur sont donc les plus dangereux pour l'Homme.

Un frelon est une grosse guêpe qui peut piquer et repiquer sans mourir car son dard lui sert à tuer ses proies et à se défendre. Il ne meurt pas comme une abeille venant de piquer.

Attention car s'il pique, des « odeurs » (phéromones) avertissent ses congénères qui peuvent arriver et piquer à leur tour.

Quelles actions mener ?

Depuis la découverte du Frelon asiatique en France dès 2004, plusieurs textes législatifs et réglementaires ont été adoptés, tant au niveau européen que national, dans l'objectif de limiter sa diffusion et de favoriser la lutte.

Différents partenaires (services de l'Etat, apiculteurs, scientifiques...) ont échangé et proposent des recommandations, notamment pour réduire le nombre de nids et limiter l'impact sur les ruchers (<https://agriculture.gouv.fr/file/dgaln20138082-1>).

Faut-il détruire des nids ?

Oui. La destruction des colonies reste la **méthode la plus efficace** pour diminuer les populations de Frelon asiatique. Celle-ci doit se faire le plus tôt possible et jusqu'à mi-décembre. Le Frelon asiatique étant diurne, les nids doivent être détruits à la tombée de la nuit ou au lever du jour. Ainsi la quasi-totalité de la colonie peut être éliminée.



Nid d'une colonie

Vous avez localisé un nid de Frelon asiatique ? Voici les démarches à suivre :

- Pour le Val d'Oise, contactez le référent Frelon asiatique de la Fédération Régionale des Organisations Sanitaires Apicole IDF (FROSAIF). La liste des référents est disponible sur le site internet de la FREDON Île-de-France : www.fredonidf.com. Vous y trouverez également la liste des entreprises formées pour détruire le Frelon asiatique.
- Pour l'Oise, vous pouvez utiliser la liste des entreprises de la FREDON IDF.

Faut-il installer des pièges à Frelons asiatiques au printemps ?

Non. Cela ne diminue pas les populations de Frelon asiatique. Toutes les opérations de **piégeage collectif** faites dans les territoires touchés avant le nôtre ont montré leur **inefficacité**.

A ce sujet, le taux de capture de reines fondatrices est extrêmement faible (moins de 2%) avec ce type de piège. Par contre le taux de mortalité naturelle du Frelon asiatique au printemps est de 95%.

Le piégeage est à réserver aux ruchers pour détourner les Frelons asiatiques des abeilles.

« Chaque frelon capturé au printemps c'est un nid en moins » ?

Faux. C'est également une erreur de se croire protégé dans son jardin grâce au piégeage !

En revanche, et tout le monde peut le constater, ces pièges disposés au jardin attirent et **détruisent énormément d'autres insectes** dont le Frelon européen qui est le principal concurrent du Frelon asiatique ! Beaucoup de **pollinisateurs** et d'**insectes auxiliaires** sont également victimes de pièges à frelons.

Moins de 5 % des reines survivront à l'hiver et à peine 5 % des petites colonies survivront au printemps en raison de différents facteurs : météo, prédateurs et concurrence des autres colonies y compris de leur propre espèce.

Vous êtes apiculteur ?

Le recours à des **techniques de lutte est préconisé** : installation d'un grillage de protection des abeilles devant l'entrée de la ruche (muselière), installation de jupe sous les ruches, piégeage (privilégier un modèle sans impact sur l'abeille).

En cas d'attaque de Frelon asiatique **sur un rucher et uniquement dans ce cas**, il est possible de poser à proximité du rucher des **pièges à sélection physique** (pour diminuer l'impact sur les autres espèces). L'appât préférentiel est 1/3 vin blanc, 1/3 bière, 1/3 de grenadine.

Attention, ces pièges doivent **uniquement être posés au niveau du rucher**. Ils contribuent à diminuer la pression de prédation et affaiblissent les colonies de Frelon asiatique. Ils sont utilisés à partir de juin, période la plus fragile des essaims d'abeilles, et jusqu'à mi-novembre, fin de la saison de prédation.



Abeilles domestiques

Plus d'informations

Sur le site du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) :

<http://frelonasiatique.mnhn.fr/>



Ils ont participé à ce numéro et nous les remercions vivement :

Cdt Vincent Bartier,
Eddy Bordereau,
Isabelle Degraeve,
Elise Degraeve,
Valérie Didier,
Gérard Fleury,
Alison Foster,
Céline Lacaze,
Hervé Lecoœur,
Charles-Antoine Longuet,
Laure Pascal,
Bruno Sicard.

Merci 

Informations de la mairie de BOREST

Secrétaire de Mairie : Didier CORNET,

Assistante de secrétariat : Laure PASCAL,

Permanences le mardi et jeudi de 17 à 19 heures

mairiedeborest@wanadoo.fr



03 44 54 20 82

www.borest.fr

P.L.U. consultable sur le site internet de la commune ou bien sur place en mairie